

« LA CFE-CGC VOUS INFORME »

PERECO 2024 :

DU NOUVEAU ET DES ÉCHÉANCES

En 2006, le CFE-CGC a proposé et fait traduire dans un accord un dispositif PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif). Il présentait deux avantages :

-  Une fiscalité allégée sur la sortie en capital ou rente
-  L'abondement des versements (cf. tableau ci-dessous)

Le PERCO n'est pas obligatoire, les versements sont libres et permettent à chacun de se constituer un capital retraite qui viendra compléter les dispositifs collectifs obligatoires dont les pensions risquent malheureusement de diminuer.

Cet accord a été ensuite refondu en 2021 pour tenir compte de la loi PACTE et profiter des avantages qu'elle proposait, en particulier fiscaux. L'accord de 2021, qui transforme le PERCO en PERECO (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif), a néanmoins repris les grandes lignes de l'accord de 2006.

Pour 2024, vous trouverez ci-contre le tableau des abondements et les versements permettant de les optimiser.

Vous pouvez verser sur le PERECO tout ou partie de l'intéressement et de la participation et compléter par des versements libres, jusqu'à la fin de l'année fiscale. L'abondement est progressif en fonction de l'ancienneté.

Par ailleurs, la CFE-CGC a fait introduire en 2011 une autre disposition : tout salarié qui manifeste son intention de liquider sa retraite dans les 24 mois à venir peut bénéficier, pour chacune des deux années civiles précédant son départ, d'un abondement exceptionnel de 150% dans la limite de 3081 € par an. Ainsi, en versant 2054 € par an, le salarié perçoit un abondement total de 6162 €. Le versement du salarié peut en outre être fait par avance sur l'indemnité de départ à la retraite (IDR).

Il peut arriver qu'on change de tranches en cours d'année et il faut savoir que le plafond monte dans ce cas à la fin du mois anniversaire de l'embauche. On peut alors ensuite compléter le versement pour optimiser l'abondement.

ABONDEMENT PERECO 2024 :

ancienneté Thales	taux d'abondement	montant maximum d'abondement	versement optimal
> 3 mois et < 5 ans	50%	338 €	676 €
entre 5 et < 10 ans	50%	406 €	812 €
entre 10 et < 15 ans	50%	602 €	1 204 €
entre 15 et < 20 ans	50%	733 €	1 466 €
entre 20 et < 25 ans	50%	864 €	1 728 €
entre 25 et < 30 ans	50%	995 €	1 980 €
entre 30 et < 35 ans	50%	1126 €	2 252 €
entre 35 et < 40 ans	100%	1 455 €	1 455 €
plus de 40 ans	150%	1 978 €	1 319 €

Vous avez des questions complémentaires ?

Contactez-nous par mail cfecgc.tsn@thalesgroup.com ou sur Citadel :



Citadel Team

Vos représentants CFE-CGC Thales Services Numériques :

Samuel BRUNEL	07 63 85 92 86
Guillaume CARRIERE	06 38 18 74 40
Christine DEBARGE	06 16 95 34 49
Christian MADEC	06 07 09 84 88
Eric PARIS	07 84 38 98 77



Vous souhaitez nous contacter ?

→ une seule adresse mail :

cfecgc.tsn@thalesgroup.com